

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

Portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique du 18 avril 2007.

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique :

1° Au titre des représentants de l'Etat :

– le préfet de la Haute-Garonne, préfet de la région Midi-Pyrénées, ou son représentant ;

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

– le recteur de l'académie de Toulouse, ou son représentant ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

– le secrétaire général, ou son représentant ;

– le vice-président du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, ou son représentant ;

– le directeur général de l'enseignement et de la recherche, ou son représentant ;

– le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Midi-Pyrénées, ou son représentant ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

- Mme Anne DETAILLE, présidente de l'association des directeurs d'EPLEFPA, directrice de l'EPLEFPA de Perpignan ;
- M. Christian FORESTIER, ancien administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers, ancien recteur de l'académie de Versailles ;
- M. Tomas GARCIA AZCARATE, fonctionnaire européen à la DG AGRI, maître de conférence à l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles (IEE-ULB) ;
- M. François GREZES-RUEFF, administrateur provisoire de l'ESPE de Toulouse ;
- Mme Michèle MARIN, présidente du centre INRA de Midi-Pyrénées ;
- M. Jean-Robert MORONVAL, enseignant d'agronomie au lycée agricole de Chambray, EPLEFPA de l'Eure ;
- Mme Catherine PERROTIN, directrice de l'agence qualité éducation de l'Institut français d'éducation de l'École normale supérieure de Lyon ;
- Mme Brigitte PRADIN, professeure à l'université Paul Sabatier - Toulouse III ;
- M. Rémi TOUSSAIN, inspecteur général des finances en service extraordinaire, ancien directeur général d'Agro Paris Tech ;
- M. Stephan VINCENT-LANCRIN, analyste principal et chef de projet à la direction de l'éducation de l'OCDE.

Article 2

Le directeur de l'École nationale de formation agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt..

Fait le

19 MAI 2014

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Mireille RIOU-CANALS

